

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

51X05

### **SUBVENTION CLASSE DE CIRQUE MATERNELLE VOILERIE**

L'Ecole maternelle de la Voilerie dans le cadre de son projet de cycle a pour thème cette année l'équilibrisme et le jonglage, activités pratiquées dans le cadre de l'EPS.

Afin de finaliser le travail accompli, la directrice de cet établissement scolaire organise du 9 au 13 Mai 2005 une classe de cirque.

Ce projet peut recevoir de la ville une subvention qui sera versée à la coopérative scolaire de cette école, en l'occurrence l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'Ecole).

Il est donc proposé d'accueillir favorablement le principe d'une participation financière de 500 €.

Le représentant de l'OCCE en la personne de son mandataire s'engage à fournir à la Commune, à l'issue du séjour, tous les documents nécessaires à la justification de la subvention versée dûment certifiés par le comptable de l'association.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé,

- APPROUVE l'organisation de cette classe de cirque pour l'école maternelle de la Voilerie et en reconnaît l'aspect pédagogique

- EMET un avis favorable sur le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 € au bénéfice de la coopérative de l'école de la Voilerie.

- PRECISE que les crédits nécessaires à ces paiements sont prévus au budget.

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme  
Les Pennes Mirabeau, le 17 mai 2005  
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

**Docteur J. COUPIER**